



Listing des délibérations du Conseil Municipal du 27 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Février 2024

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, Mme BURY Delphine, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe.

EXCUSES : M. BOUGRAS Julien (pouvoir à M. BERANGER Florian).

NON EXCUSES : NEANT

Mme BOUARD Aline est désignée secrétaire.

Numéro Délibération	Intitulé	Vote
2024/007	Approbation des comptes de gestion 2023	Approuvée à l'unanimité
2024/008	Vote des comptes administratifs 2023	Approuvée à l'unanimité
2024/009	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget principal	Approuvée à l'unanimité
2024/010	Vendée Grand Littoral – demande de fonds de concours pour l'aménagement sports et loisirs Espace 2000	Approuvée à l'unanimité
2024/011	Vendée Grand Littoral – Convention pour la prise en charge du transport des scolaires pour les journées « faites vos jeux » et modalités de refacturation aux communes.	Approuvée à l'unanimité
2024/012	Création d'un emploi de responsable des services techniques	Approuvée par 13 voix pour, 2 abstentions
2024/013	Recrutement d'agents contractuels pour répondre à un accroissement temporaire d'activité ou saisonner	Approuvée à l'unanimité
2024/014	Convention de mise à disposition d'un agent de l'EHPAD Pierre Genais	Approuvée à l'unanimité
2024/015	Protection sociale complémentaire – convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents : mandat au CDG 85	Approuvée à l'unanimité

Affiché le 29 Février 2024

Le Maire, Sylvie VERDON

